



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS A:**

Bid Receiving/Réception des soumissions
80 Garland Avenue, 80 rue garland
Mailstop H-066, CP H-066
Dartmouth, Nova Scotia (Nouvelle-Écosse)
B3B 0J8
ATL_Procurement@rcmp-grc.gc.ca

**SOLICITATION
AMENDMENT**

**MODIFICATION DE
L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised;
unless otherwise indicated, all other terms and
conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé ;
sauf indication contraire, les modalités de
l'invitation demeurent les mêmes.

Comments : - Commentaires :

THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY
REQUIREMENT

LE PRÉSENT DOCUMENT COMPORTE
UNE EXIGENCE EN MATIÈRE DE
SÉCURITÉ

Title - Sujet Échantillonnage d'eau potable - Terre-Neuve et Labrador		Date 02 decembre 2021
Solicitation No. - N° de l'invitation M1000-2-2981		
Amendment No. - No de la révision 001	Amendment Date – Date de la révision 17 decembre 2021	
Solicitation Closes - L'invitation prend fin		
At / à :	14 h 00	AST (Atlantic Standard Time) HNE (heure normale de l'Atlantique)
On / le :	06 janvier 2022	
Delivery - Livraison See herein - Voir aux présentes	Taxes - Taxes See herein - Voir aux présentes	Duty - Droits See herein - Voir aux présentes
Destination of Goods and Services - Destinations des biens et services See herein - Voir aux présentes		
Instructions See herein - Voir aux présentes		
Address Inquiries to - Adresser toute demande de renseignements à Sandra Bremner 902-720-5355 Sandra.Bremner@rcmp-grc.gc.ca pour les demandes de renseignements seulement. N'envoyez pas d'offres à cette courriel.		
Delivery Required – Livraison exigée See herein — Voir aux présentes	Delivery Offered – Livraison proposée	
Vendor/Firm Name, Address and Representative - Raison sociale, adresse et représentant du fournisseur/de l'entrepreneur :		
Telephone No. - No. de téléphone	Email - Courriel	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) – Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
Signature	Date	



MODIFICATION 001

La modification 001 est requise pour apporter les modifications suivantes et répondre aux questions ci-dessous :

SUPPRIMER :

APPENDICE A-1 dans sa totalité.
APPENDICE A-2 dans sa totalité.

INSÉRER :

APPENDICE A-1 (révisée)

(Remarque : les modifications apportées ont été surlignées en jaune).

APPENDICE A-2 (révisée)

(Remarque : les modifications apportées ont été surlignées en jaune).

SUPPRIMER :

ANNEXE B – BASE DE PAIEMENT dans sa totalité.

INSÉRER :

ANNEXE B – BASE DE PAIEMENT (révisée)

(Remarque : les modifications apportées ont été surlignées en jaune).

QUESTION 1 :

Le prélèvement d'échantillons de bactéries est requis pour chaque lieu, comme il est indiqué dans la section 4.3 de l'annexe A : « l'analyse microbiologique comprendra, non exclusivement, le dénombrement d'E. coli et de coliformes totaux. » Pour clarifier, est-ce que vous souhaitez avoir l'analyse du NPP plutôt qu'une confirmation de présence/d'absence ?

RÉPONSE 1 :

Correcte – analyse du NPP.

QUESTION 2 :

Dans la section 4.3 de l'annexe A, il est indiqué relativement à l'analyse microbiologique que les « échantillons doivent être livrés au laboratoire dans les 24 heures suivant leur prélèvement ». À Terre-Neuve, en raison de la nature des lieux ruraux, de la distance qui les sépare et du temps requis pour amener les échantillons au laboratoire, le laboratoire permet une durée de conservation de 30 heures pour la réception des échantillons. Est-ce que cela serait acceptable pour ce projet ?

RÉPONSE 2:

Si le laboratoire permet que des échantillons arrivent dans un délai de 30 heures, cela serait acceptable.

QUESTION 3 :

Pour les lieux indiqués dans l'appendice A-1 Lieux dans l'Est de Terre-Neuve, il y a cinq emplacements indiqués pour St. Anthony, qui est situé dans la partie supérieure de la péninsule Nord de la province. Est-ce que ces lieux pourraient être compris dans la région T.-N. OUEST, afin de simplifier l'itinéraire pour le prélèvement des échantillons ?

De plus, pour les lieux énoncés dans l'appendice A-2 Lieux dans l'Ouest de Terre-Neuve, il y a cinq lieux indiqués pour Placentia, qui est situé plus près de la région T.-N. EST. Est-ce que ces lieux pourraient être compris dans la région T.-N. EST, afin de simplifier l'itinéraire pour le prélèvement des échantillons ? Cela comprendrait un changement direct de cinq lieux de T.-N. EST à T.-N. OUEST et vice versa.



RÉPONSE 3:

Oui, il est acceptable d'inclure les cinq lieux de St. Anthony dans la région de l'Ouest et d'inclure les cinq lieux de Placentia dans la région de l'Est.

Les appendices A-1 et A-2 ont été mis à jour pour tenir compte de ces changements.

QUESTION 4:

Je remarque certaines différences entre l'appendice A et l'appendice B en ce qui a trait au nombre de lieux et d'échantillons, et je veux tout simplement confirmer les chiffres pour veiller à ce que nous présentions une soumission en fonction des bonnes données. Le tableau ci-dessous indique pour chaque région la quantité actuelle d'échantillons, la quantité que j'obtiens et la différence (trop ou pas assez d'échantillons). Pouvez-vous clarifier la bonne quantité d'échantillons pour chaque région ?

RÉPONSE 4:

Voir la note de bas de page (5) à l'annexe B pour une ventilation de la façon dont les chiffres ont été déterminés.

QUESTION 5:

Dans la demande de soumissions, un lien est fourni vers les exigences de TPSGC, mais il est indiqué que ces exigences peuvent différer de celles de la GRC. Il est également indiqué que la cote de sécurité requise est le niveau d'accès aux installations de la GRC 2 (escorte requise).

À part fournir une liste des personnes qui réaliseraient le travail ainsi que du laboratoire où nous enverrons les échantillons à des fins d'analyse, que devons-nous faire pour répondre aux exigences en matière de sécurité pour le projet ?

RÉPONSE 5:

Les cotes de sécurité ne sont pas requises au moment de la clôture des soumissions, mais elles sont nécessaires pour qu'un contrat puisse être octroyé. Le soumissionnaire retenu recevra des directives quant à l'obtention des cotes de sécurité requises de la GRC en temps opportun.



APPENDICE A-1 (révisée)
Lieux dans l'Est de Terre-Neuve

	Lieu	Bactéries	Plomb	Chimie	SPD
1	Bay Bulls	1	1	0	0
2	Bay D'Espoir	1	1	1	1
3	Bay D'Espoir	1	1	1	1
4	Bay D'Espoir	1	1	1	1
5	Bay Roberts	1	1	0	0
6	Bell Island	1	1	1	0
7	Bell Island	1	1	1	0
8	Bell Island	1	1	1	0
9	Bell Island	1	1	1	0
10	Bell Island	1	1	1	0
11	Bell Island	1	1	1	0
12	Bonavista	1	1	0	1
13	Bonavista	1	1	0	1
14	Bonavista	1	1	1	1
15	Bonavista	1	1	0	1
16	Bonavista	1	1	0	1
17	Bonavista	1	1	0	1
18	Bonavista	1	1	0	0
19	Calvert	1	1	0	0
20	Clareville	1	1	0	0
21	Conne River	1	1	1	0
22	Conne River	1	1	1	0
23	Ferryland	1	1	1	1
24	Ferryland	1	1	1	0
25	Gander	1	1	0	0
26	Harbour Breton	1	1	1	1
27	Harbour Breton	1	1	1	1
28	Harbour Breton	1	1	1	1
29	Harbour Breton	1	1	1	1
30	Harbour Grace	1	1	1	0
31	Holyrood	1	1	0	0
32	Lewisporte	1	1	1	1
33	Marystown	1	1	0	0
34	New-Wes-Valley	1	1	1	1
35	New-Wes-Valley	1	1	1	1
36	New-Wes-Valley	1	1	1	1
37	New-Wes-Valley	1	1	1	1
38	Placentia	1	1	1	1
39	Placentia	1	1	1	1
40	Placentia	1	1	1	1
41	Placentia	1	1	1	1
42	Placentia	1	1	1	1
	St. Anthony	4	4	4	4
	St. Anthony	4	4	4	4
	St. Anthony	4	4	4	4
	St. Anthony	4	4	4	4
	St. Anthony	4	4	4	4
43	Twillingate	1	1	1	1
44	Twillingate	1	1	1	1



45	Twillingate	1	1	1	1
46	Twillingate	1	1	1	1
47	Twillingate	1	1	1	1
48	Whitbourne	1	1	1	1
49	Whitbourne	1	1	1	1
50	Whitbourne	1	1	1	1
51	Whitbourne	1	1	1	1
52	Whitbourne	1	1	1	1
53	Whitbourne	1	1	1	1



APPENDICE A-2 (révisée)
Lieux dans l'Ouest de Terre-Neuve

	Lieu	Bactéries	Plomb	Chimie	SPD
1	Baie Verte	1	1	0	0
2	Baie Verte	1	1	0	0
3	Baie Verte	1	1	0	0
4	Baie Verte	1	1	0	0
5	Baie Verte	1	1	0	0
6	Baie Verte	1	1	0	0
7	Botwood	1	1	0	0
8	Botwood	1	1	0	0
9	Botwood	1	1	0	0
10	Burgeo	1	1	1	1
11	Burgeo	1	1	1	1
12	Burgeo	1	1	1	1
13	Burgeo	1	1	1	0
14	Channel-Port Aux Basques	1	1	1	0
15	Channel-Port Aux Basques	1	1	1	0
16	Channel-Port Aux Basques	1	1	0	0
17	Channel-Port Aux Basques	1	1	0	0
18	Channel-Port Aux Basques	1	1	1	0
19	Channel-Port Aux Basques	1	1	0	0
20	Channel-Port Aux Basques	1	1	1	0
21	Channel-Port Aux Basques	1	1	0	0
22	Channel-Port Aux Basques	1	1	0	0
23	Channel-Port Aux Basques	1	1	0	0
24	Corner Brook	1	1	0	0
25	Corner Brook	1	1	0	0
26	Deer Lake	1	1	0	0
27	Fogo	1	1	0	0
28	Fogo	1	1	0	0
29	Fogo	1	1	0	0
30	Fogo	1	1	0	0
31	Grand Falls - Windsor	1	1	0	0
	Placentia	4	4	4	4
	Placentia	4	4	4	4
	Placentia	4	4	4	4
	Placentia	4	4	4	4
	Placentia	4	4	4	4
32	Port Aux Choix	1	1	1	1
33	Port Saunders	1	1	1	1
34	Port Saunders	1	1	1	1
35	Port Saunders	1	1	1	1
36	Port Saunders	1	1	1	1
37	Port Saunders	1	1	1	1
38	Rocky Harbour	1	1	1	1
39	Rocky Harbour	1	1	1	1
40	Rocky Harbour	1	1	1	1
41	Rocky Harbour	1	1	0	0
42	Rocky Harbour	1	1	1	1
43	Springdale	1	1	0	0
44	St. Anthony	1	1	1	1



45	St. Anthony	1	1	1	1
46	St. Anthony	1	1	1	1
47	St. Anthony	1	1	1	1
48	St. Anthony	1	1	1	1
49	Stephenville	1	1	0	0



ANNEXE B – BASE DE PAIEMENT (révisée)

Tableau des prix unitaires (A-1) EST DE TERRE-NEUVE Échantillonnage d'eau potable 2022				
Élément de coût	Unité	Quantité est. (a)	Prix unitaire (b)	Prix total (a) x (b)
Prélèvement des échantillons	Immeuble	63 ⁽¹⁾⁽²⁾⁽⁵⁾	\$	\$
Analyse des bactéries	Échantillon	63 ⁽²⁾⁽³⁾⁽⁵⁾	\$	\$
Analyse chimique	Échantillon	48 ⁽²⁾⁽³⁾	\$	\$
Analyse du plomb	Échantillon	63 ⁽²⁾⁽³⁾⁽⁴⁾⁽⁵⁾	\$	\$
Analyse du SPD	Échantillon	35	\$	\$
Coût total pour l'Est de Terre-Neuve pour 2022				\$

- 1) Le coût du prélèvement des échantillons par immeuble comprend toutes les dépenses, y compris les déplacements, le kilométrage, l'hébergement, les repas, les services de messagerie, etc.
- 2) Le prix total du prélèvement des échantillons comprend les frais de prélèvement de 5 échantillons afin de couvrir les frais liés aux visites des lieux supplémentaires effectuées « au besoin », si la GRC ne peut pas honorer des rendez-vous pour des raisons opérationnelles ou à la demande du chargé de projet. Les prix totaux comprennent également le prélèvement de 5 échantillons supplémentaires « au besoin » aux fins de l'analyse des bactéries, 4 pour l'analyse chimique et 5 pour l'analyse du plomb, à la demande du chargé de projet.
- 3) La quantité d'échantillons comprend 6 échantillons d'AQ/CQ aux fins de l'analyse des bactéries, 5 échantillons d'AQ/CQ aux fins de l'analyse chimique et 4 échantillons d'AQ/CQ aux fins de l'analyse du plomb, qui seront prélevés à la discrétion de l'entrepreneur. Ces échantillons doivent être des échantillons répétés d'échantillons indiqués à l'appendice A-1 de l'Énoncé des travaux.
- 4) Les échantillons destinés à l'analyse du plomb devraient être prélevés en même temps qu'une visite d'échantillonnage de routine. L'analyse de cet échantillon portera uniquement sur le plomb.

5) Ventilation des chiffres :

Prélèvement des échantillons	53 + 5 pour possibilité de rendez-vous manqué + 5 « au besoin » = 63
Analyse des bactéries	53 + 5 « au besoin » + 5 AQ/CQ = 63
Analyse chimique	40 + 4 « au besoin » + 4 AQ/CQ = 48
Analyse du plomb	53 + 5 « au besoin » + 5 AQ/CQ = 63



ANNEXE B – BASE DE PAIEMENT (révisée)

Tableau des prix unitaires (A-2) OUEST DE TERRE-NEUVE Échantillonnage d'eau potable 2022				
Élément de coût	Unité	Quantité est. (a)	Prix unitaire (b)	Prix total (a) x (b)
Prélèvement des échantillons	Immeuble	57 ⁽¹⁾⁽²⁾⁽⁵⁾	\$	\$
Analyse des bactéries	Échantillon	57 ⁽²⁾⁽³⁾⁽⁵⁾	\$	\$
Analyse chimique	Échantillon	27 ⁽²⁾⁽³⁾⁽⁵⁾	\$	\$
Analyse du plomb	Échantillon	57 ⁽²⁾⁽³⁾⁽⁴⁾⁽⁵⁾	\$	\$
Analyse du SPD	Échantillon	18	\$	\$
Coût total pour l'Ouest de Terre-Neuve pour 2022				\$

- 1) Le coût du prélèvement des échantillons par immeuble comprend toutes les dépenses, y compris les déplacements, le kilométrage, l'hébergement, les repas, les services de messagerie, etc.
- 2) Le prix total du prélèvement des échantillons comprend les frais de prélèvement de 4 échantillons afin de couvrir les frais liés aux visites des lieux supplémentaires effectuées « au besoin », si la GRC ne peut pas honorer des rendez-vous pour des raisons opérationnelles ou à la demande du chargé de projet. Les prix totaux comprennent également le prélèvement de 4 échantillons supplémentaires « au besoin » aux fins de l'analyse des bactéries, 2 pour l'analyse chimique et 4 pour l'analyse du plomb, à la demande du chargé de projet.
- 3) La quantité d'échantillons comprend 4 échantillons d'AQ/CQ aux fins de l'analyse des bactéries, 2 échantillons d'AQ/CQ aux fins de l'analyse chimique et 4 échantillons d'AQ/CQ aux fins de l'analyse du plomb, qui seront prélevés à la discrétion de l'entrepreneur. Ces échantillons doivent être des échantillons répétés d'échantillons indiqués à l'appendice A-2 de l'Énoncé des travaux.
- 4) Les échantillons destinés à l'analyse du plomb devraient être prélevés en même temps qu'une visite d'échantillonnage de routine. L'analyse de cet échantillon portera uniquement sur le plomb.

5) **Ventilation des chiffres :**

Prélèvement des échantillons	49 + 4 pour possibilité de rendez-vous manqué + 4 « au besoin » = 57
Analyse des bactéries	49 + 4 « au besoin » + 4 AQ/CQ = 57
Analyse chimique	23 + 2 « au besoin » + 2 AQ/CQ = 27
Analyse du plomb	49 + 4 « au besoin » + 4 AQ/CQ = 57



ANNEXE B – BASE DE PAIEMENT (révisée)

Tableau des prix unitaires (A-3) LABRADOR Échantillonnage d'eau potable 2022				
Élément de coût	Unité	Quantité est. (a)	Prix unitaire (b)	Prix total (a) x (b)
Prélèvement des échantillons	Immeuble	74 ⁽¹⁾⁽²⁾⁽⁵⁾	\$	\$
Analyse des bactéries	Échantillon	74 ⁽²⁾⁽³⁾⁽⁵⁾	\$	\$
Analyse chimique	Échantillon	10 ⁽²⁾⁽³⁾⁽⁵⁾	\$	\$
Analyse du plomb	Échantillon	74 ⁽²⁾⁽³⁾⁽⁴⁾⁽⁵⁾	\$	\$
Analyse du SPD	Échantillon	5	\$	\$
Coût total pour le Labrador pour 2022				\$

- 1) Le coût du prélèvement des échantillons par immeuble comprend toutes les dépenses, y compris les déplacements, le kilométrage, l'hébergement, les repas, les services de messagerie, etc.
- 2) Le prix total du prélèvement des échantillons comprend les frais de prélèvement de 6 échantillons afin de couvrir les frais liés aux visites des lieux supplémentaires effectuées « au besoin », si la GRC ne peut pas honorer des rendez-vous pour des raisons opérationnelles ou à la demande du chargé de projet. Les prix totaux comprennent également le prélèvement de 6 échantillons supplémentaires « au besoin » aux fins de l'analyse des bactéries, 1 pour l'analyse chimique et 6 pour l'analyse du plomb, à la demande du chargé de projet.
- 3) La quantité d'échantillons comprend 6 échantillons d'AQ/CQ aux fins de l'analyse des bactéries, 1 échantillon d'AQ/CQ aux fins de l'analyse chimique et 6 échantillons d'AQ/CQ aux fins de l'analyse du plomb, qui seront prélevés à la discrétion de l'entrepreneur. Ces échantillons doivent être des échantillons répétés d'échantillons indiqués à l'appendice A-3 de l'Énoncé des travaux.
- 4) Les échantillons destinés à l'analyse du plomb devraient être prélevés en même temps qu'une visite d'échantillonnage de routine. L'analyse de cet échantillon portera uniquement sur le plomb.

5) Ventilation des chiffres :

Prélèvement des échantillons	62 + 6 pour possibilité de rendez-vous manqué + 6 « au besoin » = 74
Analyse des bactéries	62 + 6 « au besoin » + 6 AQ/CQ = 74
Analyse chimique	8 + 1 « au besoin » + 1 AQ/CQ = 10
Analyse du plomb	62 + 6 « au besoin » + 6 AQ/CQ = 74